Assemblée Générale Exceptionnelle

07 novembre 2025

LYCÉE FRANÇAIS GUSTAVE EIFFEL DE BUDAPEST

Association des Parents d'Elèves
Lycée Français de Budapest

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ
aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Ordre du jour

- Introduction
  Laurent Bonherbe, Président de la Fondation
- Présentation des modifications proposées aux statuts de l'APE
  Laurent Bonherbe, Président de la Fondation
- Vote du texte consolidé 2025
  Joëlle Széles-Marquié, Secrétaire générale

Introduction (Laurent Bonherbe, Président de la Fondation)

Pourquoi une révision des statuts ?

- Aligner les règles sur les pratiques réelles et la croissance du lycée
- Clarifier les conditions de candidature et les modalités de vote
- Renforcer la transparence, la collégialité et la conformité RGPD

Présentation des modifications proposées aux statuts de l'APE (*Laurent Bonherbe, Président de la Fondation)*

Article 2 – Objet

Ancienne situation : article limité à l'objet juridique (représentation, information, gestion).

Modification : ajout des missions (excellence, épanouissement, accompagnement) et des valeurs (respect, inclusion, citoyenneté, culture).
Ajout d'un **principe fondateur** : l'APE repose sur la **collégialité**, aucun membre ne peut agir seul sans mandat du CA.

→ Renforcer l'identité, la transparence et la cohérence du rôle de l'APE.

Présentation des modifications proposées aux statuts de l'APE (*Laurent Bonherbe, Président de la Fondation)*

Article 5 – Membres

Ancienne situation : tout parent pouvait se présenter librement au Conseil d'Administration.

Modification : les candidatures sont désormais soumises aux **conditions de l'Article 14** (ancienneté, régularité financière, maîtrise du français).

→ Garantir la compétence, la stabilité et la représentativité du Conseil d'Administration.

Présentation des modifications proposées aux statuts de l'APE (*Laurent Bonherbe, Président de la Fondation)*

Article 9 – Assemblée Générale

Ancienne situation : possibilité de trois procurations par membre et de vote électronique.

Modification : suppression du vote électronique et de la triple procuration.
Les modalités précises sont désormais définies dans l'Article 13.(1 procuration par famille)

→ Simplifier le fonctionnement et assurer une réelle représentation des voix

Présentation des modifications proposées aux statuts de l'APE (*Laurent Bonherbe, Président de la Fondation)*

Article 12 – Convocation et déroulement

Ancienne situation : Chaque membre de l'association peut proposer l'inscription de points additionnels par écrit au Président de l'association

Modification : rajout, les points doivent être proposés au président et au secrétaire général

→ plus logique car le secrétaire général s'occupe de l'organisation de l'assemblée générale

Présentation des modifications proposées aux statuts de l'APE (*Laurent Bonherbe, Président de la Fondation)*

Article 13 – Élections

Ancienne situation : règles incomplètes (vote électronique possible, 3 procurations, aucune précision sur l'égalité, le recomptage, ni le PV).

Modification :

- Suppression du vote électronique / 1 procuration uniquement
- Règles claires en cas d'égalité (2e tour, tirage au sort)

Suite->

Présentation des modifications proposées aux statuts de l'APE (*Laurent Bonherbe, Président de la Fondation)*

Article 13 – Élections (suite)

- Dépouillement assuré par 2 scrutateurs non-candidats et non votants
- Une seule procuration par famille, dépôt 7 jours avant avec pièce d'identité (plateforme sécurisée, suppression RGPD)
- Recomptage possible sous 7 jours sur demande écrite
- Procès-verbal de dépouillement signé et archivé

→ Sécuriser et professionnaliser le processus électoral (équité, traçabilité, conformité RGPD).

Présentation des modifications proposées aux statuts de l'APE (*Laurent Bonherbe, Président de la Fondation)*

Article 14 – Conseil d'Administration

Ancienne situation : aucune condition spécifique pour faire partie du CA, seule exigence linguistique pour le Président.

Modification :

- Ancienneté d'un an minimum d'un enfant au LFGEB
- Situation financière en règle (frais de scolarité réglés)
- Maîtrise du français (DELF/DALF C1 ou entretien avec deux membres du CA)

→ Assurer un CA compétent, stable et réellement opérationnel en français.

Présentation des modifications proposées aux statuts de l'APE (*Laurent Bonherbe, Président de la Fondation)*

Article 19 – Modification des statuts

Ancienne situation : les changements prenaient la forme d'amendements annexés séparément.

Modification : suppression de la notion d'amendement ; intégration directe des modifications dans un **texte consolidé** accompagné d'un **index des changements**.

→ simplifier la mise à jour, renforcer la transparence et éviter les incohérences entre versions.

Vote

LYCÉE FRANÇAIS GUSTAVE EIFFEL DE BUDAPEST

Association des Parents d'Elèves
Lycée Français de Budapest

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Merci pour votre attention.

LYCÉE FRANÇAIS GUSTAVE EIFFEL DE BUDAPEST

Association des Parents d'Elèves
Lycée Français de Budapest

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger